

# LE STÉNOGRAPHE CANADIEN

(Canadian Shorthand Journal).

MONTREAL

J.-C. LaRoche, Directeur.

(Canada).

19<sup>me</sup> ANNÉE.

AOUT 1907.

No 8.

Le 21 septembre 1902, M. Chaumié, sénateur français, et ministre de l'Instruction publique, disait dans un grand discours :

" Je suis toujours heureux quand, devant moi, est faite l'évocation de ces travailleurs dont le vigoureux effort tend sans cesse à se faire une place plus large dans la société.

" La sténographie est une science, un art qu'on doit encourager. Par elle on assurera la sincérité de l'histoire, et si quelques orateurs de faible envergure s'en plaignent, nous répondrons, nous, que les nobles efforts doivent toujours être encouragés, parce que nous voulons la sincérité toujours et quand même ".

Nous extrayons les lignes suivantes des *Voyages de Chardin* (Paris 1723) tome 5, page 56 :

" Je ne dois pas oublier de dire que les Persans ont une manière d'écriture abrégée qui se sert de lettres alphabétiques avec des points pour marquer des mots entiers. Ainsi une même lettre marque vingt mots différents par la différence de la ponctuation ".

Au cours de la représentation d'une pièce dans un grand théâtre de Mexico, il y a quelques années, le directeur de l'établissement fit arrêter et conduire à la station de police deux sténographes qui suivaient avec leur crayon le débit des acteurs. Soupçonnés de travailler pour le compte de quelque impressario désireux de posséder le texte de l'œuvre qui se jouait, ils ne furent remis en liberté qu'après avoir justifié qu'ils s'étaient livrés à cet exercice dans le seul but de se perfectionner dans la pratique de leur art.

Il a été constaté que certains " Pères conscrits " gardaient leurs épreuves beaucoup trop longtemps. Il a été constaté également que quelques-uns modifiaient leurs discours de telle sorte qu'ils ne ressemblaient plus en rien aux paroles prononcées.

Là-dessus, un sténographe M. A.-J. Debaerdemacker écrit dans la *Revue sténographique belge* :

" Vous avouerez, tout comme moi, que **DANS DE PAREILLES CONDITIONS il est parfois difficile au sténographe de rapporter textuellement les paroles prononcées** ".

— Parce que les orateurs conservent le texte sténographique ?...

Un des membres du cabinet hongrois, M. le Dr Günther, est un ancien sténographe parlementaire.

D'après le règlement des magistrats de Vienne (Autriche) nous relevons l'article suivant relatif à l'emploi de la sténographie dans les services administratifs :

" Afin de soulager, au point de vue écriture, les fonctionnaires les plus anciens et les plus expérimentés en matière de justice, il est mis à leur disposition des sténographes qui doivent transcrire en écriture ordinaire les rapports qui leur sont dictés ou qui sont déjà écrits en sténographie ".

Chaque matin, à trois heures, la reine de Roumanie s'assied à sa table de travail ; S. M. Elisabeth a réglé son temps de telle sorte que la moitié est consacrée à ses travaux littéraires, qu'elle exécute sur le clavographe, l'autre à l'administration des œuvres de charité qu'elle dirige.

A l'exemple de la reine, le roi Carol ne se sert que de la machine à écrire ; il affirme que le mouvement de ses doigts sur le clavier aide sa pensée et il fait ainsi sa volumineuse correspondance particulière. Le roi Carol tient à ce que toutes les affaires importantes du royaume passent par ses mains. C'est un travailleur acharné.

Le fait d'oblitérer un mot ou une lettre n'est pas toléré aux Etats-Unis dans certaines écoles de machines à écrire. Tout mot effacé est considéré comme une faute ; les exercices sont retournés à l'élève pour être refaits, et si ce dernier persiste dans cette voie, on le prie de quitter l'école.

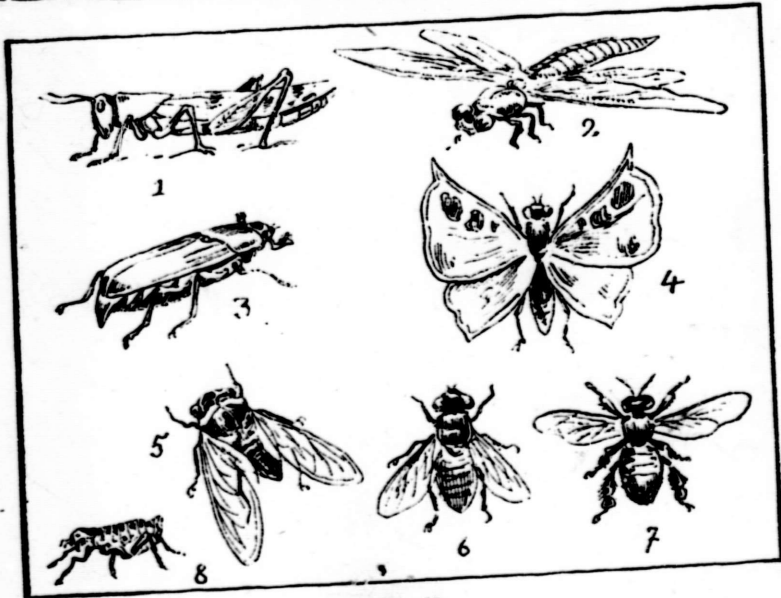
La personne chargée de la discipline des cours, inscrit sur le tableau noir le nom de l'élève qui a commis la faute de faire une rature. Cependant, le Directeur d'une école commerciale diffère tout à fait de ses collègues et exprime l'idée pratique que " dans une maison de commerce la sténographie n'a pas trop de temps à perdre pour l'obliger à écrire plusieurs fois les pages sur lesquelles quelques petites erreurs peuvent s'être glissées ; il a plutôt pour mission de satisfaire son patron sous tous les rapports et, de ce fait, certaines corrections sur son travail lui sont autorisées, d'autant plus qu'il y a ainsi économie de papier ".

Comme les étudiants de son école sont exercés pour le travail du bureau, l'usage des oblitérations est toléré, mais en pratique il doit être réduit au minimum.



19. ...  
 20. ...  
 21. ...  
 22. ...  
 23. ...  
 24. ...  
 25. ...  
 26. ...  
 27. ...  
 28. ...  
 29. ...  
 30. ...  
 31. ...  
 32. ...  
 33. ...  
 34. ...  
 35. ...  
 36. ...  
 37. ...  
 38. ...  
 39. ...  
 40. ...  
 41. ...  
 42. ...  
 43. ...  
 44. ...  
 45. ...  
 46. ...  
 47. ...  
 48. ...  
 49. ...  
 50. ...





27, 25, 26, 24, 23  
 22 - 21, 20 - 19;  
 18, 17, 16 - 15, 14, 13  
 12 - 11.  
 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3  
 2 - 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

